RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Liste des délibérations
du jeudi 09 octobre 2025 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

L'an deux mille vingt cinq, le neuf octobre le Bureau communautaire d'Annonay Rhone Agglo, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Étable - La Lombardière, sous la présidence de Monsieur Simon PLENET.

Secrétaire de séance : *Monsieur Antoine MARTINEZ*

Les délibérations suivantes ont été examinées lors de cette séance :

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CC_2025_152	Sports – Fixation des tarifs 2025/2026 pour les gymnases	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_153	Culture - Fixation des tarifs et des invitations pour la saison En scènes 2025/2026	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_154	Habitat – Aide à la réalisation de travaux dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de ville historique, Cance, Tournon d'Annonay – Attribution d'une subvention à un propriétaire bailleur pour le 8 place des Cordeliers	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_155	Habitat – Aide à la réalisation de travaux dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de ville historique, Cance, Tournon d'Annonay – Attribution d'une subvention à une copropriété pour le 20-22 rue Boissy d'Anglas	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_156	Economie et attractivité du territoire - Dispositif de soutien aux porteurs de projets d'hébergements touristiques – Attribution de subventions	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_157	Économie – Dispositif d'aides à l'immobilier commercial (DAIC) à destination des propriétaires privés – Attribution de subventions pour les projets 36 rue Boissy d'Anglas à Annonay et place de la Libération à Villevocance	Approuvée à l'unanimité

CC_2025_158	Économie – Dispositif d’aides à l’immobilier commercial (DAIC) à destination des communes – Attribution de subventions pour les projets 95 rue de Bourbon à Saint-Clair et 65 quai Jules Roche à Serrières	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_159	Espace Naturel Sensible de la Cance et de l'Ay - Modification de l'annexe financière du programme d'actions pour l'année 2025	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_160	Affaires foncières - Convention de servitude au profit de Territoire d’énergie Ardèche pour l'implantation de lignes électriques extérieures et de canalisations souterraines sur la parcelle D1604 située à Ardoix	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_161	Affaires foncières - Convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d’une canalisation sur la parcelle BE1112, située chemin de Chamieux à Annonay	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_162	Affaires foncières - Convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l’implantation d’une canalisation souterraine sur les parcelles AA28 (devenue AA244 et AA245), AA201 et AA238, situées 140 rue du ruisseau d'Aumas à Davézieux	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_163	Affaires foncières - Convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine et d'un poste électrique sur la parcelle AI260, située au Prés du Roi à Saint-Marcel-lès-Annonay	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_164	Affaires foncières - Convention de servitude au profit de GRDF pour l’implantation d’un déversoir sur les parcelles AX319 et AX320 situées Rue de Faya à Annonay	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_165	Affaires foncières - Convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle AB287, située au lieudit la Peyre à Annonay	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_166	Affaires foncières - Convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle AD1027 située au Lieu-dit Picassone à Limony	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_167	Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois	Approuvée à l’unanimité
CC_2025_168	Ressources humaines - Contrat de projet pour le service habitat - Modification de la délibération n°2025-126	Approuvée à l’unanimité

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées doit être affichée au siège et publiée sur le site internet, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil.

Simon PLENET,

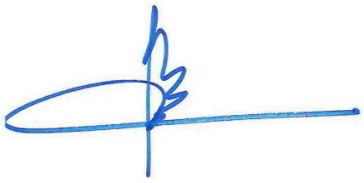

Président d'Annonay Rhone Agglo